

Procédure et Règlement de la Chambre – (Suite)*Heure réservée à l'étude des Affaires inscrites au nom des députés:*

Différée ou suspendue, 97, 269, 970, 1161, 1171, 1211, 1311, 1335-6.

Motion (M. Sharp): Qu'à compter du 1^{er} mars 1976 et pour la durée de la présente session, l'application du paragraphe (6) de l'article 15 du Règlement soit suspendue, présentation, débat et adoption de la motion sur vote par appel nominal, 1073-4.

Ministres, déclarations:

Du consentement unanime, — Que la Chambre revienne à l'appel des *Déclarations de ministres*, 1113-4, 1343.

Motions:

Adoptées en vertu de l'article 43 du Règlement, 161, 289, 311, 671, 733, 741, 853, 1005, 1023, 1039, 1053, 1115, 1161, 1167, 1183, 1199, 1257, 1277, 1295, 1323, 1331, 1333, 1345, 1387, 1395, 1409, 1421, 1425.

La Chambre revient à l'appel des *Motions*, 32, 86, 91, 112, 141, 188, 215, 231, 247, 249, 269, 275, 309, 412, 702, 735, 738, 971, 976, 1419.

Ordre, — Prise en considération d'une motion concernant la Loi modifiant la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, 97.

Ordre, — Qu'à huit heures ce soir, la Chambre étudie les oppositions au rapport de la Commission sur les circonscriptions électorales, 1107-9.

Ordre, — Qu'un député soit maintenant entendu, rejet sur vote par appel nominal, 929-30.

Ordre du consentement unanime, — Que la motion sur l'ajournement de la Chambre proposée pour discuter du Livre blanc intitulé "Offensive contre l'inflation" soit réputée avoir été adoptée à dix heures du soir, 754.

Rejetée en vertu de l'article 43 du Règlement, sur vote par appel nominal, 297.

Motions émanant des députés:

Adoptées, après débat, 177, 315, 437, 1094.

Débatue et du consentement unanime, garde son rang au *Feuilleton*, 1260.

Présentation, amendement déclaré irrecevable, 1278.

Présentation, modifications du consentement unanime et adoption après débat, 263.

Retirée, après débat, 416.

Questions inscrites au Feuilleton:

Avis, publication, modification de la présentation, 415.

Du consentement unanime, la Chambre revient à l'appel des *Questions inscrites au Feuilleton*, 1036.

Questions orales:

Voir **Procédure et Organisation, Comité – Rapports, Deuxième.**

Quorum:

Ajournement de la Chambre, faute de quorum, 218.

Séances de la Chambre:

Mercredi soir, jeudi matin et vendredi jusqu'à 4 heures de l'après-midi pour la prise en considération du budget et des projets de loi s'y rapportant, 31-2.

Motion, — Que la Chambre s'ajourne maintenant, présentation et motion adoptée, 983, 1114, 1423-4 (sur vote par appel nominal).

Motion, — Que la Chambre s'ajourne maintenant, rejet sur vote par appel nominal, 1115-6, 1123-4.

Motion d'ajournement déclarée irrecevable, 708.

Motion portant que la Chambre s'ajourne, mercredi 2 octobre 1974, seulement après les discours des chefs de partis à l'occasion du Débat sur l'Adresse, 14.

Ordre, — Que, le lundi 5 avril 1976, la Chambre continue de siéger entre six et huit heures du soir, 1171.

Ordre, — Que les mardis et jeudis, la Chambre siège à compter de onze heures du matin jusqu'à une heure de l'après-midi pour le reste de la session afin d'étudier le Bill C-84 (Droit pénal, Loi), présentation et adoption, après débat, 1335-6.